

# BOURSES ET AIDES POUR LES MOBILITES EFFECTUEES A L'ETRANGER

Dernière mise à jour : Janvier 2026

Plusieurs possibilités de financements s'offrent aux élèves souhaitant effectuer une partie de leur cursus à l'étranger. Voici une liste non exhaustive des différents dispositifs existants.

## Dispositifs gérés par la DRIPE<sup>1</sup>

### ➤ Bourses Erasmus+

#### Pour qui ?

La bourse Erasmus+ est une composante majeure du programme [Erasmus+](#), mis en place et financé par l'Union Européenne. Elle est destinée aux élèves effectuant :

- Une mobilité d'études, diplômante ou non diplômante, dans une université avec laquelle l'école a signé un accord Erasmus. Cette mobilité peut s'effectuer durant la première, la deuxième ou la troisième année du cursus.
- un stage ou un PFE dans un pays de l'Union Européenne ou dans un pays tiers participant au programme Erasmus+<sup>2</sup>. Cette mobilité doit avoir une durée minimale de deux mois. L'élève est éligible à la bourse Erasmus+ même si le stage ou le PFE prévoient une rémunération.
- Une mobilité de stage effectuée hors UE, dans un laboratoire de recherche (voir conditions en page 4).

Un élève peut bénéficier d'une bourse Erasmus+ à hauteur de 10 mois par cycle d'études (bachelor/master/doctorat) :

- Un même élève peut donc recevoir, par exemple, une bourse Erasmus+ pour une mobilité de 1 semestre (5 mois) effectuée durant le S2 (cycle bachelor), puis une bourse Erasmus+ sur 10 mois s'il part en double diplôme à partir de son S5 (cycle master).
- Par contre, s'il perçoit une bourse Erasmus+ pour une mobilité de 5 mois durant sa 2A ou en stage long (cycle master), il ne pourra percevoir de bourse qu'à hauteur de 5 mois s'il effectue un PFE à l'étranger et ce, même si sa durée est supérieure à 5 mois.

Les périodes de mobilité peuvent être scindées au cours du même cycle, par exemple : une mobilité d'études en 1A ou en 2A en Espagne suivie d'un stage long ou d'un PFE en Slovaquie. La durée cumulée de ces 2 mobilités doit être inférieure ou égale à 10 mois.

---

<sup>1</sup> Direction des Relations Internationales et Partenariats Entreprises

<sup>2</sup> Pays tiers participant au programme : Islande, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie et Liechtenstein

## Pour quelles destinations ?

La bourse Erasmus+ est proposée aux élèves partant en mobilité d'études ou de stage dans !

- les pays de l'Union Européenne
- les pays tiers participant au programme Erasmus+ : Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie)
- les pays hors UE, sous certaines conditions.

Les mobilités d'études doivent impérativement s'effectuer dans des établissements avec lesquels l'Ecole a signé un accord Erasmus. Ces établissements sont présentés dans Educnet.

## Pour quel montant ?

Le montant d'une bourse Erasmus+ est égal au produit de son montant mensuel par une durée.

**Le montant mensuel** d'une bourse Erasmus+ dépend de deux critères : le coût de la vie dans le pays de destination et la nature de la mobilité (études ou stage/PFE). Pour l'année académique 2025-2026, le montant de l'allocation est de :

- Pays du groupe 1 (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède) :
  - ✓ 292 €/mois pour les mobilités d'études,
  - ✓ 442 €/mois pour les mobilités de stage.
- Pays du groupe 2 (Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie) :
  - ✓ 225 €/mois pour les mobilités études,
  - ✓ 375 €/mois pour les mobilités de stage.

**La durée** de la mobilité est calculée au jour près. Elle est déterminée par la date de début et de fin de vos études chez le partenaire ou de votre stage. Le document faisant foi est l'attestation de présence devant être signée par votre établissement ou entreprise d'accueil à la fin de votre mobilité. La durée prise en compte pour le calcul de la bourse Erasmus+ est nécessairement comprise entre 2 et 10 mois et ce, même si la mobilité réelle dure plus longtemps (dans le cadre de mobilités de double diplôme par exemple).

La bourse Erasmus+ étant conçue comme une contribution aux frais de séjour de l'élève dans le pays de destination, son montant n'a pas vocation à couvrir toutes les dépenses mensuelles. De même, les périodes durant lesquelles le stage, le PFE ou le programme d'études sont effectués à distance ne sont pas prises en compte dans son calcul.

En fonction du montant de la subvention reçue de l'Union Européenne ou lorsque les montants disponibles risquent de devenir insuffisants, l'Ecole peut être amenée à moduler la durée prise en compte dans le calcul des bourses, afin de pouvoir servir les demandes jugées prioritaires. Dans cette optique, deux niveaux de priorités ont été fixés :

- **Priorité de rang 1** : les élèves en mobilité d'études et ceux en mobilité de stage dont l'indemnité est inférieure ou égale à 670 €/mois. Pour ces derniers, la durée prise en compte pour le calcul de la bourse est égale à celle du stage.
- **Priorité de rang 2** : les élèves en mobilité de stage dont l'indemnité est comprise entre 671 et 1 340 €/mois. La durée prise en compte pour le calcul de la bourse est égale à la moitié de celle du stage.

Les élèves qui effectuent leur stage sous contrat de travail ne sont pas éligibles à la bourse Erasmus+.

A l'ENPC, la bourse Erasmus+ est versée en deux temps :

- 70% sous 30 jours après l'arrivée dans le pays d'accueil,
- 30% sous 45 jours après la fin de la mobilité.

Dans les deux cas, les versements sont conditionnés par la réception par la DRIPE des documents listés ci-après.

### **Quelles démarches ?**

Les demandes de bourses doivent être adressées à la DRIPE dans le cadre des appels à candidatures, envoyés par e-mail en juin et en décembre. Pour les mobilités de stage, les demandes doivent être adressées au moins deux mois avant le départ.

Le premier versement sera versé uniquement après la réception des documents requis :

- Contrat de mobilité signé par l'élève et la DRIPE.
- Contrat pédagogique (learning agreement) signé par l'élève, le responsable académique de son département à l'Ecole et l'établissement/l'entreprise d'accueil.
- Convention de stage, pour les mobilités de stage ou de PFE
- Attestation d'arrivée.

Le second versement est conditionné par la réception par l'Ecole de :

- l'attestation de présence signée par l'établissement/l'entreprise d'accueil
- la réponse à un questionnaire de satisfaction en ligne.

Le questionnaire en ligne est une exigence du programme Erasmus+, qui peut ainsi apprécier la qualité des prestations fournies par les établissements.

### **Complément de bourse pour transport eco-responsable**

A la contribution aux frais de séjour présentée ci-avant s'ajoute une contribution aux frais de voyage pour se rendre sur son lieu de mobilité et en revenir. Le montant de cette contribution et son mode de calcul varient selon que le moyen de transport utilisé est eco-responsable (train, bus, covoiturage) ou pas (avion, voiture thermique) :

- Avec un moyen de transport conventionnel : la contribution au frais de voyage est un forfait dont le montant varie selon l'éloignement par rapport à la France. Elle sera ainsi de 309 € si le lieu de la mobilité est situé à une distance comprise entre 500 et 1 999 km de la France.
- Avec un moyen de transport eco-responsable : la contribution au frais de voyage est un forfait dont le montant est supérieur au forfait précédent, et auquel s'ajoutent 2 à 6 jours de bourse, selon l'éloignement. Elle sera ainsi de 417 €, augmentée de 2 jours de bourse, si le lieu de la mobilité est situé à une distance comprise entre 500 et 1 999 km de la France.

Ce complément est intégré d'office au calcul de la bourse Erasmus+ pour les élèves s'engageant à utiliser un moyen de transport eco-responsable pour se rendre sur le lieu de leur mobilité et en revenir. Il est définitivement acquis si les élèves concernés adressent à la DRIPE les justificatifs indiquant qu'ils ont effectivement payé ou utilisé ces moyens de transport à l'aller et au retour. En l'absence de justificatif, les élèves concernés ne percevront que la contribution pour frais de voyage avec un moyen de transport conventionnel, et la régularisation sera effectuée lors du calcul du solde de la bourse.

## Complément de bourse pour les élèves ayant moins d'opportunités

Un complément de bourse est versé pour des élèves se trouvant dans les cas suivants :

- Elève en situation de handicap ou souffrant d'une affection de longue durée
- Elève dont les parents habitent dans une zone classée en Zone [France Ruralités Revitalisation \(FRR\)](#)
- Elève dont les parents habitent dans un des Quartiers Prioritaires de la Ville : <https://sig.ville.gouv.fr/>
- Elève touchant une bourse de l'école d'un montant au moins égal à celui d'une bourse CROUS / échelon 6, soit (5 506 €) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214>

Tout élève étant dans l'une ou l'autre de ces situations est éligible à un complément de bourse de 250 € par mois.

## Bourses Erasmus+ versées pour des mobilités hors UE

Des bourses peuvent être versées pour des mobilités hors UE dans 3 cas :

- Mobilité de stage de recherche dans une université :
    - ✓ avec laquelle l'Ecole a [un accord de double diplôme](#)
    - ✓ ou classée située dans le Top 150 du [classement de Times Higher Education](#)
- Des appels à candidatures sont lancés 2 fois par an. Les stages qui contribuent à renforcer nos relations de recherche avec l'université d'accueil sont privilégiés.
- Mobilités d'études (diplômante ou non-diplômante) ou de stage chez l'un de nos 2 partenaires au Japon : Tokyo University et Tokyo Institute of Technology. Cette possibilité n'est proposée que jusqu'à l'année 2025-2026 incluse.
  - Mobilités d'études non diplômante à Imperial College London.

Les montants sont :

- Vers le Royaume Uni ou la Suisse : 442 €/mois
- Vers les autres pays : 700 €/mois (10 mois maximum) + une contribution aux frais de transport pouvant atteindre 1 735 € pour les pays les plus éloignés.

L'enveloppe totale étant limitée pour le financement des bourses hors UE, l'ENPC peut être amenée à réduire la durée prise en compte pour leur calcul, voire à faire des arbitrages entre demandeurs si la somme des demandes est supérieure à l'enveloppe autorisée.

Les démarches sont identiques à celles présentées pour les bourses dans l'UE.

### ➤ Bourses Jacques Coiffard/Fondation des Ponts

La Fondation des Ponts accorde chaque année plusieurs bourses d'excellence pour les étudiants ayant un projet de mobilité d'études dans le domaine du génie civil et de la construction. La gratification permet de couvrir les différences entre le coût de la vie en France et dans le pays d'accueil.

Un appel à candidature est organisé à travers les départements éligibles en avril/mai, et les réponses sont à remettre auprès des inspectrices des études. Plus d'informations sur le site internet de la [Fondation des Ponts](#).

### ➤ Prêts à conditions préférentielles de la Fondation des Ponts

La Fondation des Ponts accorde également :

- des [prêts d'excellence](#) (à hauteur de 6 000 €) aux élèves réalisant une partie de leur cursus à l'étranger.
- Des [prêts Infinite](#) (50 000 € au maximum) aux élèves ayant des ressources financières limitées et à qui il reste au minimum deux années d'études à financer.

### ➤ Les programmes FITEC

La CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) a mis en place plusieurs programmes de coopération internationale en matière d'éducation, appelés programmes FITEC (France Ingénierie TEChnologie), et ce vers plusieurs pays.

L'Ecole est partie prenante des programmes vers l'Argentine et le Brésil, ce qui se traduit notamment par l'octroi d'un montant forfaitaire pour des élèves en mobilité sortante vers certains établissements partenaires de l'Ecole.

A titre d'exemple, ce montant était, pour des mobilités effectuées en 2025, de :

- 1 500 € pour une mobilité vers l'un de nos établissements partenaires au Brésil : Universidade Federal do Rio de Janeiro ou Universidade Federal do Minas Gerais.
- 1 300 € pour une mobilité vers la Universidad de Buenos Aires.

En fonction de l'enveloppe annuelle et du nombre de demande, la CDEFI peut être amenée à contingenter le nombre de bénéficiaires des bourses Brafitec ou Arfitec.

## Autres dispositifs de financement (liste non exhaustive)

D'autres dispositifs existent en fonction du pays de destination. Ils ne sont pas gérés par l'Ecole et vous devrez contacter vous-même les organismes qui les mettent en place.

### ➤ Allemagne – Bourses et aides de la DAAD

Le Deutscher Akademischer Austauschdienst (Office allemand d'échanges universitaires - [DAAD](#)) met en place plusieurs dispositifs d'aides et de bourses destinées aux étudiants français désireux d'effectuer une période d'études diplômante ou de recherche en Allemagne.

### ➤ Allemagne (Bavière) – Bourses BAYFRANCE

Le [Centre de coopération universitaire franco-bavarois](#) propose des bourses à tout étudiant inscrit dans une Grande école ou une université, française ou bavaroise, souhaitant effectuer une mobilité d'étude ou un stage de recherche dans le pays partenaire.

Le soutien constitue une aide supplémentaire à d'autres financements et sert à couvrir les frais initiaux de la période à l'étranger pour un montant de 500€. A cela peut s'ajouter une aide à la mobilité pour les frais de voyage d'un montant maximum de 450€, qui couvre le déplacement entre le lieu de l'université d'origine et celui de l'université d'accueil. Elle sert de soutien pour couvrir les coûts supplémentaires précédant une période de mobilité et est toujours versée avant le départ.

La durée minimale de la mobilité est de quatre mois pour un séjour d'études et un mois pour un stage de recherche. Les stages en entreprise ne peuvent pas être financés. Les critères de sélection sont la motivation, l'excellence académique, la recommandation d'un professeur et les connaissances linguistiques.

Pour plus d'informations : <https://www.bayern-france.org/fr/subventions-bourses/notre-subvention-pour-etudiants/>

### ➤ Chine

Les [bourses CSC](#) (China Scholarship Council) sont destinées aux élèves désirant effectuer une mobilité d'études dans une université chinoise. La bourse couvre de manière non exhaustive le logement sur le campus, les frais d'assurance maladie et permet d'obtenir une allocation mensuelle de subsistance (3 000 RMB/mois en 2025). Le dossier de candidature doit inclure la lettre d'admission ou de pré-admission) du partenaire chinois.

Deux programmes de bourse co-existent :

- Les bourses CSC, destinées aux élèves admis dans un double diplôme. La date limite pour les candidatures est généralement autour de la mi-février.
- Le programme [China Link Scholarship](#), portant sur les mobilités non diplômantes (1 semestre). En 2025, 2 appels à candidature ont eu lieu dont les dates limite de dépôt des candidatures étaient la fin août et la fin novembre.

### ➤ Etats-Unis

La [Commission Fulbright franco-américaine](#) soutient les projets d'étude et de recherche des étudiants de niveau master ou PhD, ainsi que pour des chercheurs français. Ces bourses sont financées par le Département d'Etat américain, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, certains Conseils régionaux, des fondations privées, et des universités partenaires.

Seules les mobilités dans des parcours diplômants au sein d'une université américaine sont éligibles. Les bourses Fulbright (et celles des fondations partenaires) ne s'appliquent qu'à la première année de ce parcours diplômant, même si celui-ci s'étale sur plusieurs années. Les lauréats de la bourse Fulbright bénéficient de plusieurs avantages dont une aide au transport (1 200 \$), une bourse de vie (30 000 \$), la gratuité du visa et une assurance santé de base.

Attention : la date limite d'envoi des candidatures pour une mobilité en 2024-2025 est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Pour plus d'information : <https://fulbright-france.org/fr/bourses/etudiantes-etudiants/programme-etudiant>

### ➤ Japon – Bourses MEXT

Le Ministère japonais de l'Éducation MONBUKAGAKUSHO (MEXT) propose une quinzaine de bourses d'études et de recherche à des étudiants français ayant achevé le 2ème cycle universitaire (titulaire d'une maîtrise ou ayant achevé la 1ère année d'un master). Ces bourses sont accordées pour l'ensemble des disciplines littéraires (sciences humaines et sociales), artistiques et scientifiques.

Attention : les bourses MEXT se demandent au moins une année avant le début de la mobilité. Deux voies sont possibles :

- Auprès de l'Ambassade. Appel à candidature au printemps pour une mobilité à M+16. Cette voie concerne toutes les universités et tous les départements.

Ainsi, pour une mobilité démarrant en avril ou septembre/octobre 2023, la date limite de remise du dossier était fixée en mai 2022.

- Civil Engineering U-Tokyo : dépôt du dossier à l'automne N pour une mobilité N+1.

Plus d'information sur le site de [l'Ambassade du Japon](#) en France.

### ➤ Japon – Bourses de la Japan Student Services Organization (JASSO)

Cet [organisme](#) propose des bourses d'études aux élèves préalablement inscrits dans une université japonaise.

### ➤ Pays-Bas

Le [réseau franco-néerlandais](#) accorde des aides financières (« bourses Eole ») destinées aux étudiants en master et en doctorat, toutes disciplines confondues. Cette aide concerne les étudiants qui partent aux Pays-Bas pour un séjour d'études, de recherche ou pour un stage.

Ces bourses sont attribuées sur la base d'une sélection stricte des meilleurs projets, pour un montant qui varie de 500 à 1000 €.

Le réseau franco-néerlandais effectue 2 appels à candidatures par an auprès des établissements partenaires. La DRIPE relaye ces appels à candidature auprès des élèves partant en mobilité aux Pays-Bas.

### ➤ Royaume-Uni – Bourses Entente Cordiale pour le Climat du British Council

Le [British Council](#) offre quelques bourses aux étudiants de niveau Master et PhD qui étudient et travaillent sur des domaines en lien avec les thématiques environnementales (économie de l'environnement, sciences de l'ingénieur en lien avec l'environnement, développement durable, etc.)

La bourse est offerte pour une année seulement à des étudiants partant en mobilité diplômante. L'appel à candidature se fait en janvier, pour un départ en mobilité l'année académique suivante.

Plus d'informations sur les [Bourses Entente Cordiale pour le Climat](#)

### ➤ Suisse – Swiss European Mobility Program (SEMP)

Le SEMP, mis en œuvre par l'organisme Movetia, a été mis en place pour compenser la sortie de la Suisse du programme Erasmus+ en 2014. Il a comme objectif de promouvoir des mobilités d'étudiants (cycles bachelor, master, doctorat) entre les établissements suisses adhérents au SEMP et ceux de l'Union Européenne avec lesquels ils ont signé un accord inter-institutionnel. Cette promotion prend notamment la forme de bourses.

Tout élève admis en mobilité d'études ou de stage par nos partenaires suisses (ETH Zurich et EPF Lausanne) peut demander une bourse Movetia à travers l'école suisse où il va effectuer sa mobilité. Les documents requis doivent impérativement être remis à Movetia avant le début de la mobilité, faute de quoi la demande ne sera pas instruite. L'Ecole n'intervient pas dans cette procédure.

L'ensemble des fonds du SEMP est réparti par Movetia entre les hautes écoles et les universités suisses qui y adhèrent. En conséquence, si un élève effectue un stage auprès d'une organisation autre, la demande de bourse ne peut aboutir que si un établissement adhérent au SEMP accepte de prendre en charge administrativement et financièrement le stagiaire.

A titre d'information Movetia indique que les universités de la Suisse Francophone, ainsi que l'EPF Lausanne, ne soutiennent pas les stages qui n'ont pas lieu sur leur campus.

[Plus d'informations sur le SEMP](#)

### ➤ Autres sites utiles à consulter

D'autres dispositifs d'aides à la mobilité existent. Renseignez-vous sur ces différents sites :

- <https://www.campusfrance.org/fr/ressource/flyer-campusbourses-le-catalogue-en-ligne-des-programmes-de-bourse>
- <http://www.etudionsaletranger.fr>
- <http://www.diplomatie.gouv.fr/>
- <https://www.britishcouncil.fr/etudier/bourses>

Pour plus d'informations sur les bourses : contacter Yasmine MERAWA ([yasmine.merawa@enpc.fr](mailto:yasmine.merawa@enpc.fr)), chargé de la gestion des programmes de bourses et des relations élèves.

Pour obtenir des renseignements sur votre mobilité : contacter Emmanuel SIMANTOV ([emmanuel.simantov@enpc.fr](mailto:emmanuel.simantov@enpc.fr)), Responsable de la mobilité internationale et coordinateur Erasmus+.